

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
07/06/2017

Dossier complet le :  
07/06/2017

N° d'enregistrement :  
F01117P0121

**1. Intitulé du projet**

Le Fosse Bazin  
Villes de Thiais et Vitry sur Seine

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Eiffage Immobilier Ile de France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

WURMSER Eric - Directeur de Programmes

RCS / SIRET

4 8 9 | 2 4 4 | 4 8 3 | 0 0 0 2 5

Forme juridique

Société par action simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 39° Opération d'aménagement donnant lieu à un permis de construire, qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.	Rubrique 39°: Permis de construire (2 permis valant division : 1 permis par commune) sur un terrain d'environ 2,7 hectares pour une surface plancher développée d'environ 19 410m <sup>2</sup> .

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Reconversion des parcelles 000 A 165 (20 371 m<sup>2</sup>) de la ville de Thiais et 000 BD 12 (6 457 m<sup>2</sup>) de la ville de Vitry-sur-Seine, accueillant le Centre d'Études de Chimie Métallurgique (CECM) du CNRS en une zone à vocation mixte de 26 828 m<sup>2</sup> comprenant:

- des logements collectifs ( surface de plancher de 11 060 m<sup>2</sup>)
- des logements spécifiques (étudiants ou résidence personnes âgées) ( surface de plancher de 5 000 m<sup>2</sup>)
- des activités et des commerces (surface de plancher de 3 350m<sup>2</sup>)
- des stationnements
- des espaces verts (dont 12 800m<sup>2</sup> d'espace boisé conservés)

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet de zone à vocation mixte répond aux objectifs inscrits dans les deux Projets d'Aménagements et de Développement Durable des communes de Thiais et de Vitry-sur-Seine en termes:

- de dynamisme du tissu économique local (développer et dynamiser le commerce de proximité, accueillir de nouveaux emplois, assurer une qualité urbaine mixte pour les entreprises),
- de réponse aux besoins de vie et d'habitats (poursuivre l'effort de production, diversification, accessibilité à tous, en cohérence avec les besoins, parcours résidentiels)
- tout en préservant une qualité paysagère (requalifier l'urbanisation aux abords des axes structurants, espaces verts et publics) et environnementale (conjuguer nature et ville, maîtriser les eaux pluviales).

Le projet permet également de donner un nouveau souffle au quartier "Lilas-Moulin vert" comme projeté par le PADD de Vitry-sur-Seine. Ce projet prend place en renouvellement urbain dans un secteur stratégique, à proximité de la RD7 où circule le tramway T7, et du Domaine Chérioux qui bénéficie d'une dynamique de projet d'aménagement.

Le projet a par ailleurs pour objectif de s'inscrire dans la dynamique de création de logements impulsée à l'échelle de la région au travers du Schéma Directeur Régional d'Ile de France .

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux sur le secteur suivront tout d'abord les préconisations mises en lumière par les études de pollution effectuées par les bureaux Augiris (Amiante), Triadis (risque chimique), Onectra (risque radiochimique) et pollutions des sols effectuée par Veritas. Le site sera démantelé et les déchets inertes et dangereux seront évacués.

Seront probablement ensuite construits les voies de desserte interne et le boulevard piéton, les logements, les bureaux et commerces accompagnés d'espaces publics et d'espaces verts au cœur de chaque îlot.

Par ailleurs, les logements et autres activités seront raccordés aux divers réseaux (eaux potable, assainissement) de chaque commune. De plus, des systèmes de gestion des eaux pluviales à la parcelle pourront être prévu. Si celui ci est impossible un raccordement au réseau eaux pluviales sera effectué vers les différents exutoires.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet s'inscrira parfaitement en prolongement des zones résidentielles situées à proximité. Le parc locatif Moulin Vert en mitoyenneté avec le terrain fait par ailleurs l'objet d'un réaménagement de sa parcelle partagée entre Thiais et Vitry-sur-Seine ( construction et démolition de logements, réaménagement de voiries, sens de circulation alignement ou retrait, végétalisation). La conception des deux quartiers fait l'objet d'une coordination qui permettra une harmonie de fonctionnement.

En termes de voie de circulation, le projet ne perturbera pas leur fonctionnement puisque le raccordement des voies internes sur le réseau existant sera étudié de manière à maintenir de bonnes conditions de circulation. Un accès piéton sera mis en place via l'aménagement d'un boulevard piétonnier inscrit en prolongement avec routes existantes (rue George Urbain).

A terme, le projet accueillera environ 200 chambres étudiantes ou pour personnes âgées et 171 logements, soit 627 personnes dont 95 enfants. Les communes de Thiais et de Vitry-sur-Seine sont pourvues en équipements scolaires à proximité (écoles maternelles et primaires du Moulin Vert, Romain Gary, collège et lycée A.Chérioux, collège Albert Camus, Université Paris-Est) et l'arrivée de nouveaux habitants implique une réflexion globale sur la capacité d'accueil de ces équipements qui semblent actuellement pouvoir assumer cette charge nouvelle. Ce point sera approfondi au cours des étapes suivantes en lien avec les communes.

Inscrit dans un tissu urbain mixte (pavillons, collectifs), la bonne intégration du projet à son environnement se fera par des aménagements paysagers et des traitements architecturaux adaptés.

Les nuisances principales auxquelles sera soumis le secteur proviennent essentiellement des voies routières de proximité et des activités et commerces qui pourront engendrer des nuisances sonores et riveraines.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  
2 permis de construire valant division (1 pour chaque commune).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette totale du terrain	26 828 m <sup>2</sup>
Surface de plancher développée	Environ 19 410 m <sup>2</sup>
Surface d'espaces publics	Environ 20 000 m <sup>2</sup>
Surface d'espaces verts	Environ 16 000m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

15 et 23 rue George urbain  
94 400 Vitry-sur-Seine

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 48° 77' 17" 49 Lat. 2 ° 37' 28" 20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité de : - Parc des Lilas, ZNIEFF de Type 2 (environ 1,5 km) - Prairies et friches parc des Lilas, ZNIEFF de type 1 (environ 1,5 km)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1) PPBE des infrastructures routières de l'État et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le département Val-de-Marne 2) Arrêté relatif au classement sonore du réseau routier départemental des communes du Val de Marne et aux modalités d'isolement acoustique des constructions (Thiais et Vitry-sur-Seine) 3) Arrêté relatif au classement sonore du réseau ferroviaire et de transports en commun en site propre (Thiais et Vitry-sur-Seine) 4) Arrêté PEB aéroport Paris-Orly (03/09/1975 -Thiais
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Thiais: monuments classés et périmètres de protection des monuments historiques à proximité (environ 1km) Commune de Vitry-sur-Seine: monuments inscrits et périmètres de protection des monuments historiques à proximité (environ 3km)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1) Plan de Prévention des risques naturels inondation de la Marne et de la Seine approuvé le 12/11/2007 2) Plan de Prévention des risques naturels prévisibles inondation et coulées de boue par ruissellement prescrit le 09/07/2001 (Vitry-sur-Seine) 3) PPRn mouvement de terrain par affaissements et effondrements prescrit 01/08/2001 (Vitry-sur-Seine & Thiais) 4) Plan de Prévention des risques technologiques autour du dépôt pétrolier BP à Vitry-sur-Seine approuvé le 30/03/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est classé ICPE (rubriques 1432-2- b), 2910-A-2, 2920-2-b)) Le site est classé BASIAS, des pollutions repérées au sein des bâtiments (source: étude de pollution du site à l'amiante, 2015). Possible présence de substances chimiques de métaux lourds et de déchets dangereux (étude ONECTRA, 2010) évacués en 2015. Une nouvelle étude des sols a été menée en 2017 et ne relève aucune contamination. Présence de déchets radioactifs au niveau du bunker prévus d'être évacués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Thiais: avenue de Versailles en site classé (à 2km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation des prélèvements en eau liés à l'arrivée de nouveaux habitants et des étudiants dans les logements construits. Le site sera raccordé au réseau de distribution en eau potable. Les canalisations sont dimensionnées pour alimenter les besoins connus.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre des volumes déblayés et remblayés sera assuré en phase de travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre des volumes déblayés et remblayés sera assuré en phase de travaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site déjà urbanisé et n'entraînera pas ou que peu d'urbanisation supplémentaire. De plus, cet espace ne semble pas présenter d'intérêt particulier pour la biodiversité par l'absence de ZNIEFF, d'espaces protégés et de sites Natura 2000. Seul un espace boisé situé au sud de la parcelle de Thiais, en limite parcellaire avec la zone d'habitats collectifs et des zones cultivées peut s'avérer fonctionnel, notamment pour contribuer aux continuités écologiques en milieu urbain identifiées dans les documents cadre. Cet espace boisé sera conservé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité mais en dehors de périmètre de protection ZNIEFF. Il n'aura donc pas d'incidences directes sur ces derniers. En ce qui concerne les conséquences indirectes potentielles, elles seront limitées (de proximité). De plus, les premières orientations du projet prévoient un aménagement de qualité paysagère, ainsi que des espaces verts privés, des voiries végétalisées, et des dispositifs de gestion des eaux pluviales qui favoriseront la création d'espaces de nature en ville en lien avec le boisement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se localise au sein de deux parcelles (A 165 à Thiais et BD 12 à Vitry-sur-Seine) actuellement urbanisées et occupées par 11 bâtiments du Centre d'Études de Chimie Métallurgique (CECM) du CNRS pour une surface SHON de 5251 m <sup>2</sup> . Le projet prévoit la démolition des bâtiments et la construction de logements, activités pour une surface de 18 172 m <sup>2</sup> . Pour autant, l'espace boisé au sud sera préservé puisque le projet prévoit environ 16 000m <sup>2</sup> d'espaces végétalisés (dont 12000m <sup>2</sup> de boisements conservés).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a été soumis à autorisation pour la rubrique 385 quater – 4°-b-I (utilisation, dépôt et stockage de substances radioactives du groupe II sous forme de sources scellées), des précautions particulières devront être prévues en phase de travaux. L'avenue de Fontainebleau située à 500m du site est sujette à un risque technologique relativement faible de Transport de Matières Dangereuses. Une ligne à haute tension passe à l'extrémité ouest du terrain, elle fait l'objet d'une étude de champ électromagnétique en cours de finalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la commune de Vitry-sur-Seine est concernée par le risque d'inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain. Toutefois, le site est en dehors de la zone de servitudes liées au PPRI. Le risque d'inondation lié aux effets de ruissellement sera limité sur le site par la conservation de l'espace boisé et par une bonne intégration de la végétation au sein des îlots. Des sondages géotechniques ont été effectués afin de déterminer le type de fondations à mettre en place. Ils seront complétés par une étude hydrogéologique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site ayant uniquement une vocation résidentielle et commerciale n'engendrera aucun risque sanitaire. Le site est actuellement recensé comme pollué mais des sondages ont doré et déjà été effectués, notamment pour les métaux et hydrocarbures, et ces derniers ne relèvent aucune contamination significative. Des traces plus importantes de métaux avaient été relevées en 2015 à proximité d'un bâtiment (VIT100) mais ne sont pas significatives d'une contamination par ces substances.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouveaux habitants et la possibilité de pouvoir stationner dans la zone engendrera des flux motorisés supplémentaires sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit uniquement des logements et des activités commerciales qui ne seront, à priori pas, sources de nuisances pour les riverains. Ainsi le site ne sera pas source de bruit si ce n'est ponctuellement lors des déplacements motorisés des nouveaux habitants. Le site se situe à 500 mètre de l'avenue de Fontainebleau, catégorie 2 au classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront avoir lieu en phase chantier uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses liées à la présence de logements et d'éclairage public sont prévisible sur le site. Tous les éclairages extérieurs pourront être orientés vers le bas de manière à limiter les pollutions lumineuses.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vocations résidentielle et d'activités de proximité du site n'engendreront pas d'émissions directes de polluants dans l'air.  Des émissions indirectes surviendront par l'usage des véhicules motorisés personnels des habitants, des actifs, et clients des espaces de commerces, ainsi que par le fonctionnement des équipements de chauffage des logements et activités.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: de potentiels rejets accidentels.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets hydrauliques en phase de fonctionnement correspondront aux rejets quotidiens des habitants et des actifs. Le projet sera raccordé aux réseaux d'eaux usées, et concernant les eaux de ruissellement des systèmes de rétention ou d'infiltration permettront de limiter les volumes envoyés vers le réseau d'eaux pluviales. Les milieux récepteurs seront donc l'assiette du terrain, et l'exutoire du système de traitement du SIAAP: la Seine.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier: des déchets de chantiers, notamment contenant de l'amiante ou des produits radioactifs pourront être émis. Toutefois, de nombreuses dispositions encadrent l'élimination de ces déchets. Le démantèlement du site est prévu dans le cadre du projet. Les diagnostics et études préalables permettront une évacuation, sans danger, de l'ensemble des déchets inertes et susceptibles de provoquer des pollutions. En phase d'exploitation, l'arrivée de nouveaux habitants, d'activités et de commerces engendrera une augmentation de déchets (ménager, autres).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifiera l'usage unique actuel d'activités en un usage mixte (résidentiel, activités de bureaux, commercial).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Des projets sont prévus ou en cours de réalisation à proximité du site au sein des communes de Chevilly-Larue ,Thiais, Vitry-sur-Seine, et sont susceptibles d'engendrer des effets cumulés avec le projet:

- Restructuration du quartier du Moulin Vert (proximité immédiate): rénovation de logements sociaux, démolition/reconstruction (menée en coordination avec le présent projet);
- ZAC Chérioux à Vitry-sur-Seine à proximité de la RD7 (1 km): réhabilitation, renforcement du pôle universitaire, activités tertiaires et de recherche, logements.
- NPRNRU au sein de la ZAC Allia à Thiais (1 km) : destruction et construction de logements, commerces.
- Projet d'écoquartier des Portes d'Orly au sein des ZAC Anatole France et du triangle des Meuniers le long de l'avenue Fontainebleau à Chevilly-Larue (1 km).

Des modifications cumulatives surviendront donc:

- sur les activités humaines: par le renforcement des pôles d'activités et le changement d'usage associé à ces zones;
- sur la création et la requalification de logements, dans la lignée des orientations du SDRIF;
- sur les consommations/ rejets d'eau et de déchets: en phase chantier puis en phase d'exploitation;
- des émissions lumineuses: liées à l'éclairage de l'ensemble des nouveaux bâtiments et à l'éclairage public;
- sur les nuisances sonores indirectes impliquées par les déplacements motorisés des futurs occupants des logements;
- sur les émissions de polluants indirectes liées aux déplacements des futurs habitants et du chauffage de l'ensemble des logements;
- sur la consommation foncière globale.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site de la Fosse Bazin comporte des enjeux liés au changement d'usage (passage d'un usage unique de pôle de recherche et d'activités à un quartier mixte : habitats/ activités/commerces) et par conséquent à sa bonne intégration au sein du tissu urbain existant. L'organisation urbaine autour d'un boulevard piéton commercial, le traitement architectural et paysager assureront des percées visuelles vers l'extérieur et une complémentarité des fonctionnalités avec les quartiers voisins.

La pollution actuelle du site implique un risque d'exposition des futures populations qui sera maîtrisé. Les dépollutions prévues auront des impacts bénéfiques pour le site et les zones environnantes (notamment les Moulins Verts). Des mesures sanitaires spécifiques seront définies concernant le traitement des éléments amiantés, radioactifs et des sols pollués.

La proximité d'une ligne à haute tension induit des nuisances liées à l'exposition des populations, qui font l'objet d'une étude approfondie sur les champs électromagnétiques existants.

Le projet conservera l'espace boisé existant dans sa totalité, à l'exception d'arbres ponctuellement abattus. Le parti paysager s'attachera à valoriser ce bois. La densification des surfaces bâties sur la parcelle sera compensée par la création de cœurs d'îlots végétalisés généreux. Ces espaces permettront également d'envisager une gestion alternative des eaux pluviales afin de limiter les effets de ruissellements, susceptibles d'augmenter le risque de pollution des nappes et de glissement de terrain.

Les besoins en équipements liés à l'arrivée de nouveaux habitants seront étudiés en partenariat avec les communes.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet Fosse Bazin intervient dans un secteur urbanisé, qui n'est concerné par aucune protection écologique ou patrimoniale. Le projet présente un potentiel d'incidences positives important. Le passage d'un site amianté, ponctuellement radioactif et aux sols pollués, couvert par de vastes emprises goudronnées; à un quartier mixte, dépollué et nettoyé, ouvert sur de larges espaces verts constituera une requalification notable pour le secteur, qui s'inscrit dans les orientations du SDRIF et des PLU respectifs des communes. Les risques d'exposition des occupants aux pollutions et aux nuisances électromagnétiques seront maîtrisés par des études spécifiques. Le respect et la création d'interactions écologiques avec le boisement au sud seront également étudiés et prévus au sein des futurs espaces verts, en cohérence avec les inscriptions du SRCE.

Ainsi, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact sur ce secteur.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Situation du projet par rapport aux réservoirs de biodiversité majeurs Extrait du SRCE Ile-de-France Orientations du SDRIFF Extrait du tracé des lignes électriques à proximité du site

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



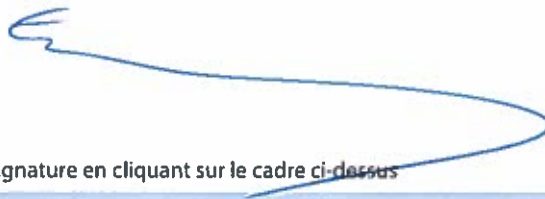
Fait à

Verzy Villacastel

le

31 mai 2017

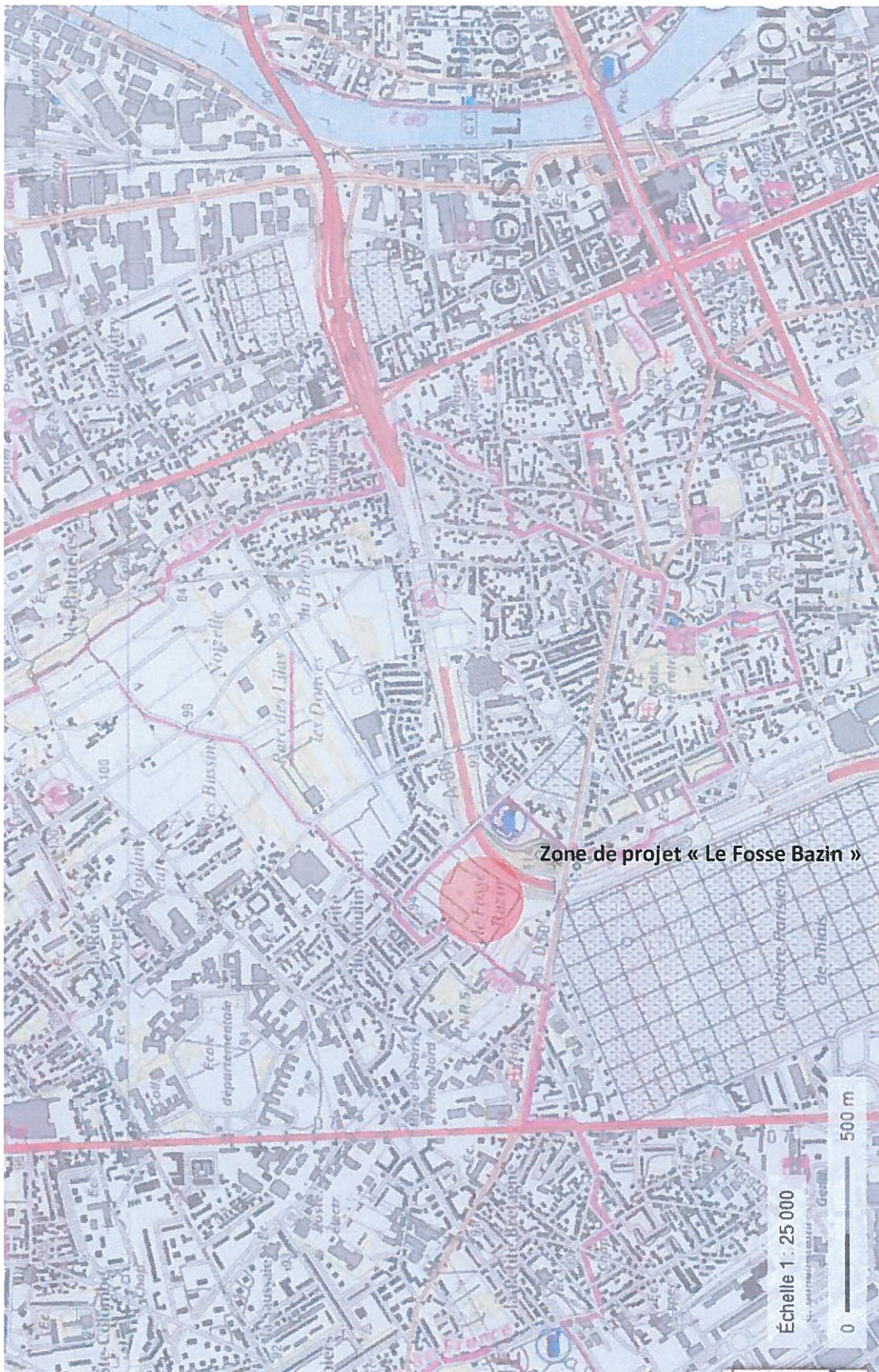
Signature



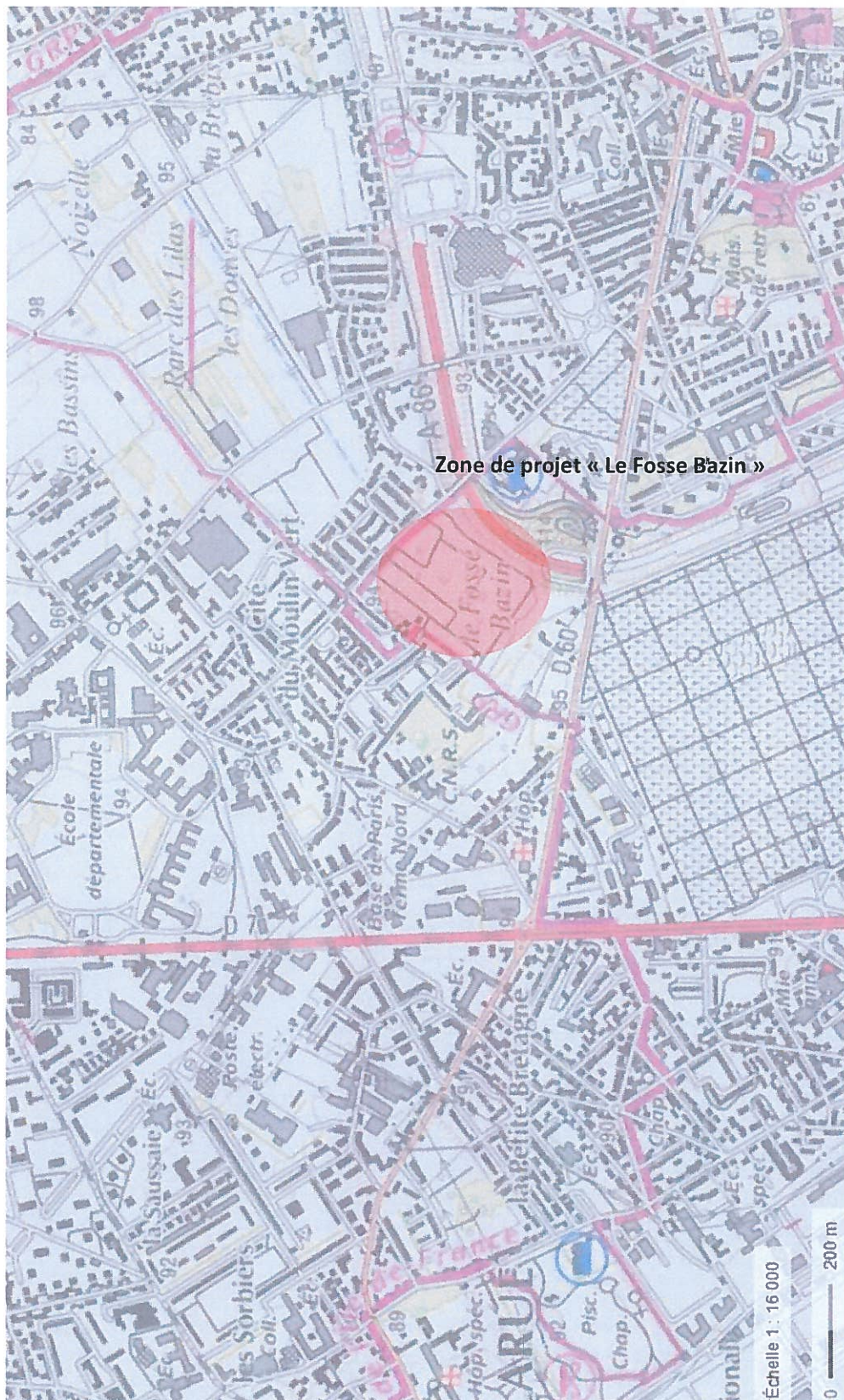
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

# ANNEXE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS, PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET LE FOSSE BAZIN

## I/ Plan de situation du projet



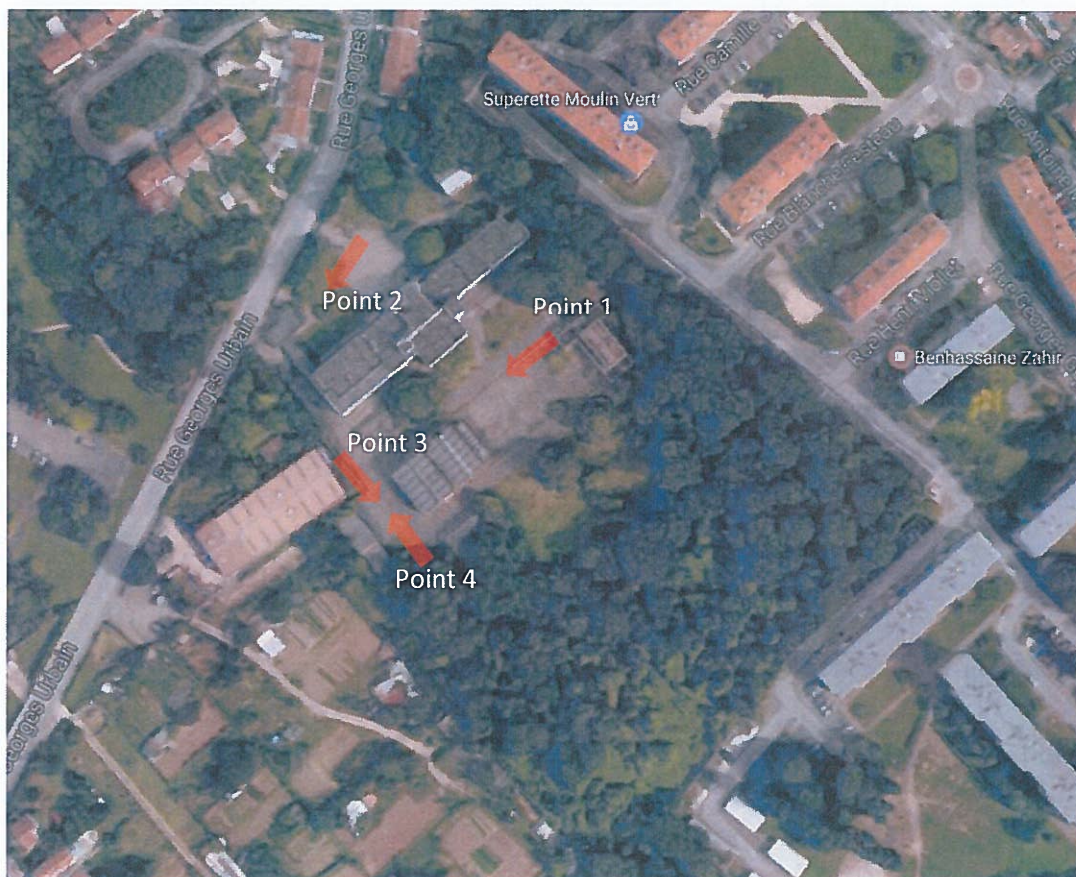
Localisation du projet (1 :25 000 ème) (Source : Géoportail)



Localisation du projet (1 :16 000 ème) (Source : Géoportail)

## II/ Photographies, points et dates des prises de vues

Les photographies ont été prises en janvier 2015 (Source : Eiffage).



*Points des prises de vues des photographies*



*Point 1*



*Point 2*



*Point 3*



Point 4



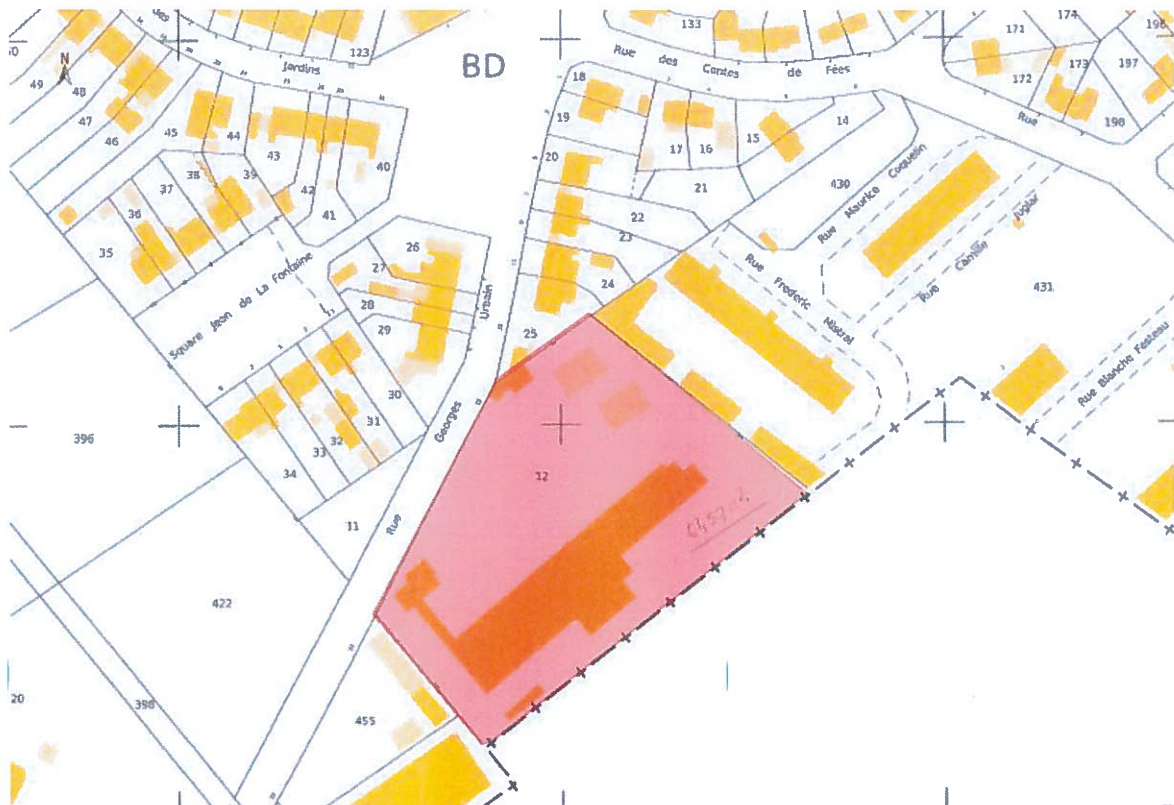
Le site de projet dans son environnement lointain (Source : google Maps)



### III/ Plan du projet



Le site du projet a une surface d'environ 26 828 m<sup>2</sup> soit environ 2,7 hectares. Il est composé des parcelles de références cadastrales OA 165 (20 371m<sup>2</sup>) et BD 12 (6 457 m<sup>2</sup>) situées respectivement au sein des communes de Thiais et de Vitry-sur Seine



**IV/ Plan du projet**



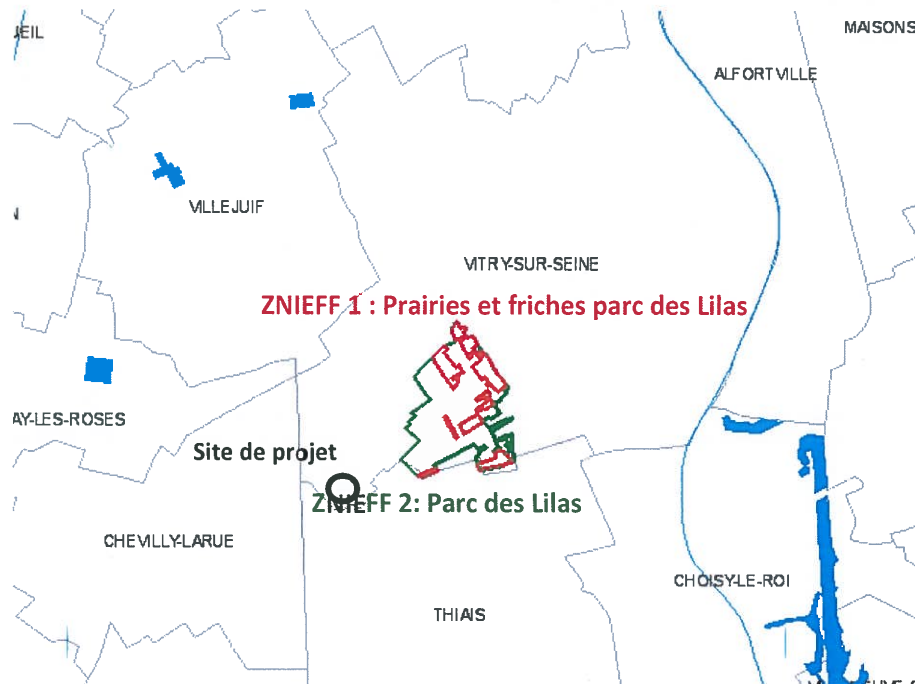
Extrait du plan masse du projet d'aménagement (Source : Eiffage)

#### IV/ Plan des abords du projet



Plan des abords du projet (Source : Google Maps)

#### V/ Annexes complémentaires



Situation du projet par rapport aux réservoirs de biodiversité majeurs

## VI/ Situation par rapport aux sites Natura 2000

